



PO Box 240, Apia, Samoa  
E: sprep@sprep.org  
T: +685 21929  
F: +685 20231  
W: www.sprep.org



*L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.*

## Vingt-septième Conférence du PROE

Alofi, Niue

19 – 21 September 2016

### Point 6.9 de l'ordre du jour: Rapport du comité d'audit

#### Objet

1. Ce 4<sup>e</sup> rapport des activités de contrôle du Comité d'audit (CA) couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, et présente des mises à jour allant jusqu'à la fin du mois de juillet 2016. Ce rapport respecte les exigences de base de la politique d'audit interne, ainsi que de la section 4.3<sup>1</sup> de la charte du Comité d'audit, qui stipulent en détail les responsabilités du CA. Ce rapport présente un résumé des domaines suivants :

		Page
<b>I</b>	Composition du CA	2
<b>II</b>	Travaux du CA	2
<b>III</b>	Procédures de contrôles internes	2
<b>IV</b>	États financiers 2015	2
<b>V</b>	Fonction d'audit externe	3
<b>VI</b>	Fonction d'audit interne	3-4
<b>VII</b>	Gestion des risques	4
<b>VIII</b>	Politique et procédures antifraude	4

2. Le Comité d'audit est une composante indépendante et essentielle des dispositions du PROE en matière de gouvernance. Ses responsabilités consistent à superviser et surveiller les questions de gouvernance, de risques et de contrôle interne qui touchent au fonctionnement du Secrétariat, à travers le service d'audit interne.
3. Les cadres nécessaires au bon fonctionnement du service d'audit interne et du Comité d'audit sont définis dans la charte en cours d'approbation et d'adoption par le Comité d'audit, en concertation avec la direction.

#### Contexte

##### I Composition du Comité d'audit (CA)

<sup>1</sup> Section 4 (4.3) of the Audit committee charter

- Details the responsibilities for
- Financial statements
- Internal Control
- Internal Audit
- External Audit
- Compliance
- Risk management
- Core requirements of the internal audit policy

4. Trois membres indépendants, à savoir : M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, nouveau président du CA et partenaire de la société Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) M. Mike Walsh, Haut-Commissaire adjoint de la Nouvelle-Zélande ; M. Jovlisi Suveinakama; directeur général du bureau des Tokélaou à Apia. Les membres indépendants des services du CA le sont sur une base volontaire, exception faite du président, indemnisé d'un montant minimal de 500 talas par réunion.
5. Membres TROÏKA : Dr Josie M. Tamate, directrice générale du ministère des Ressources naturelles de Nioué ; son Excellence Jackie Frizelle, Haut-commissaire et ambassadrice de la Nouvelle-Zélande ; M. Albon Ishoda, de la République des îles Marshall.
6. Les membres non indépendants du CA sont M. Clark Peteru, le conseiller juridique du PROE ; et Simeamativa Vaai, la conseillère en ressources humaines du PROE.
7. Le membre du Secrétariat du Comité d'audit est la commissaire aux comptes interne, Selesitina Reti.

## II Travaux du Comité d'audit

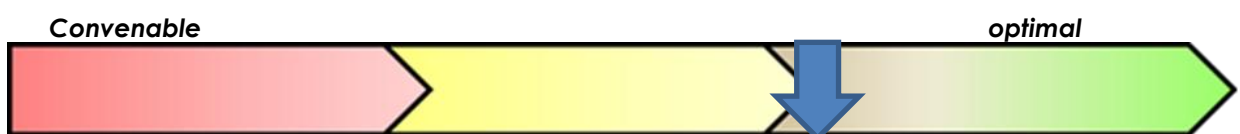
8. Le Comité d'audit doit se réunir deux fois par an et peut se réunir plus souvent en cas de besoin. Pour la période couverte par le rapport, le CA s'est réuni deux fois, en juillet 2015 et en avril 2016 (ainsi qu'en juillet 2016). Les comptes rendus de la réunion d'avril 2016 sont joints à l'annexe 1. Des présentations sont faites par le directeur général, avec l'aide de son adjoint. Des membres du personnel de plusieurs divisions sont invités à faire des présentations au CA, à la demande de la présidence.
9. Ce rapport utilise une notation graphique visuelle allant de **convenable** à **optimal**. Cette notation est subjective et reflète la vue d'ensemble du CA ; elle est fournie afin d'illustrer le texte figurant sous chaque graphique. Elle ne repose sur aucune méthodologie d'évaluation particulière. Elle tient toutefois compte des expériences associées des membres du comité en matière de gestion et de supervision.

## III. Procédures de contrôles internes



10. En 2014-2015, puis en 2016, l'UE a mené une évaluation des contrôles internes du Secrétariat. Le Secrétariat a satisfait à cette évaluation externe, qui constitue une garantie supplémentaire que la direction entretient de bons systèmes de contrôle interne.
11. Les comptes financiers annuels du Secrétariat donnent l'assurance que la direction a mis en place et a maintenu des systèmes de comptabilité et de contrôles internes, ce qui implique des politiques et procédures clairement énoncées.

## IV. États financiers 2015



12. Le Comité d'audit a noté que le niveau de contributions des Membres n'avait pas augmenté au cours des 12 dernières années.

13. Le Comité d'audit a recommandé au Secrétariat d'examiner la politique actuelle en matière de réserves et d'élaborer une politique relative aux devises étrangères dans le but de gérer les risques liés aux pertes de change.
14. Les consultants des projets de taille moyenne (PTM du FEM) assistent actuellement le Secrétariat dans l'élaboration de la politique relative aux devises étrangères, ainsi que dans la révision de sa politique de réserves, qui doit s'achever d'ici la fin de l'année 2016.
15. Le CA a identifié le besoin de mettre en place un mécanisme permettant d'examiner le non-respect par le Secrétariat du niveau de la réserve devant être maintenu.

## V. Fonction d'audit externe



16. Conformément à l'article 29 du règlement financier du PROE, le commissaire aux comptes est nommé tous les deux ans lors de la Conférence du PROE. L'actuel commissaire aux comptes est Betham & Company Samoa. Son principal rôle consiste à examiner les comptes financiers du PROE, et de donner un avis, conformément à l'article 32 du règlement financier. Les comptes financiers vérifiés de 2015 sont présentés à cette Conférence dans le cadre des travaux des commissaires aux comptes réalisés au cours de l'année.
17. La lettre de la direction de 2015 souligne trois (3) domaines <sup>2</sup> exigeant des mesures et une résolution immédiates. Le CA rappelle les préoccupations du commissaire aux comptes à l'égard des principaux domaines que sont :
  - Tout d'abord, la position financière de l'organisation : la réserve totale (ou actif net) du PROE est un déficit net, qui s'est creusé, passant de -492 631 à -778 112 dollars É.-U. entre 2014 et 2015.
  - Ensuite, ce résultat financier du PROE ayant généré un déficit net de 261 729 dollars É.-U. en 2015 provient de l'augmentation des pertes de change, de 200 789 à 344 333 dollars É.-U. entre 2014 et 2015.
  - Le CA constate avec inquiétude le résultat négatif consécutif des trois dernières années, caractérisé par une moyenne annuelle de pertes de change de 270 158 dollars É.-U. ; un déficit net moyen de 509 551 dollars É.-U. ; et une réserve totale (ou actif net) négative de 446 064 dollars É.-U.
  - Le CA va examiner les résultats des six (6) premiers mois de 2016, et présentera ses recommandations au directeur général en vue de prendre des mesures directes permettant d'éviter des résultats plus négatifs encore d'ici la fin de cet exercice financier.
18. Une réunion s'est tenue avec le commissaire aux comptes externe et le Comité d'audit en juillet 2016 afin de débattre de ce rapport. Le CA a reconnu que le commissaire aux comptes externe avait donné les avis nécessaires relatifs aux états financiers, conformément à sa fonction. En 2015, les comptes financiers vérifiés ont reçu un avis sans réserve de la part des commissaires aux comptes externes.

<sup>2</sup> 1. Financial Performance results during the year  
2. Foreign Exchange Losses  
3. Negative balances in the donor Fund balances

19. Des audits de projets ont également été réalisés au cours de cette période pour les projets du PNUD ; le PNUD a confié ces audits à ses propres commissaires aux comptes.

## VI. Fonction d'audit interne



20. Le service d'audit interne s'est engagé dans une enquête approfondie, ainsi que dans une autre enquête de moindre ampleur. Celles-ci traitaient, respectivement, des risques menaçant la réputation de l'organisation en ce qui concerne les obligations contractuelles liées aux services de conseil, et la sécurité. Certains domaines de la politique de passation des marchés furent désignés lors de l'enquête comme ayant besoin d'amélioration, par exemple en ayant des membres du personnel affectés spécifiquement à ces services.
21. Le plan d'audit n'a pas été achevé pour la période 2015, en raison des ressources trop limitées dont disposait le service. Lorsque des enquêtes seront portées au service d'audit interne, cela a des conséquences sur l'exécution du plan d'audit annuel.
22. Le service d'audit interne devra se pencher sur la gouvernance informatique lors du prochain plan d'audit.
23. Il convient d'envisager le renforcement du personnel au sein du service d'audit interne, de manière à améliorer les ressources et à mettre en œuvre les travaux nécessaires. Le rôle grandissant du PROE, qui devient une entité régionale de mise en œuvre (Regional Implementing Entity, RIE) pour le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le climat, justifie ce besoin de ressources supplémentaires pour ce service.

## VII. Gestion des risques



24. Un rapport de suivi a été présenté au Comité d'audit. Celui-ci concerne l'examen du Plan de gestion des risques de 2011 effectué par le commissaire aux comptes en 2014-2015. L'état d'avancement des mesures de gestion relatives aux recommandations émises par le commissaire aux comptes interne a été transféré au Comité d'audit, pour information. Le CA a constaté les travaux restant à réaliser, notamment la mise à jour du plan de gestion des risques de 2011, qui devient la nouvelle Politique de gestion des risques de 2015, en intégrant les nouveaux risques identifiés. Le consultant pour les projets de taille moyenne, qui assiste actuellement le PROE au niveau du renforcement institutionnel, œuvre à l'élaboration d'une politique de gestion des risques de l'entreprise.
25. Le CA estime que l'introduction du plan de gestion des risques impose la participation de la haute direction ainsi que de l'ensemble du personnel. Le Comité sur les risques est actuellement présidé par le directeur général adjoint, ainsi que par d'autres directeurs et conseillers. Ces membres du personnel ont leur propre charge de travail quotidienne, à laquelle s'ajoutent les responsabilités en matière de gestion des risques.

26. Selon le CA, il serait utile d'intégrer ces responsabilités relatives à la gestion des risques au processus d'amélioration des résultats personnels (Performance Development System), pour l'ensemble du personnel.
27. Le Comité sur les risques doit s'assurer qu'il remplit activement le mandat qui lui est confié dans le nouveau plan de gestion des risques.
28. La gestion des risques organisationnels relève d'une activité de gestion ; elle ne doit être confiée au service d'audit interne, car elle réduit les ressources disponibles pour les audits internes. Cela va à l'encontre des bonnes pratiques et des normes d'audit internes, et mine l'indépendance du service concerné.

### VIII. Politiques et procédures de prévention des fraudes



29. Il existe désormais une adresse électronique pour le signalement de fraudes : [fraud@sprep.org](mailto:fraud@sprep.org). La politique de prévention des fraudes est disponible sur le site Internet du Secrétariat.
30. Une première sensibilisation a lieu au cours des programmes d'intégration du personnel par le commissaire aux comptes interne, en lien avec la politique de gestion des risques et la politique de prévention des fraudes. De plus amples travaux sont nécessaires dans ce domaine, afin que le public et le personnel soient plus conscients de la possibilité de déposer une plainte.

### Recommandation

31. La Conférence est invitée à :
  - **prendre note** des activités menées par le Comité d'audit au cours de la période juillet 2015 - juin 2016.